

Rapport 2016

Fonds mutualisé et développement

Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France



Assemblée Générale 19, 20 et 21 mai 2017



SOMMAIRE

RAPPORT DU FONDS MUTUALISE ET DE DEVELOPPEMENT 2016

1. Fonds mutualisé : RAPPEL DES PRINCIPES	P. 05
2. Les projets appuyés par les Conventions de Développement en 2016	P. 07
3. Annexe financière	P. 20
Proposition de résolution n° 1	P. 23

RAPPORT 2016

FONDS MUTUALISE ET DE DEVELOPPEMENT

Fonds Mutualisé : RAPPEL DES PRINCIPES

Le Fonds Mutualisé est né en 1987. Il devait permettre l'accompagnement et le développement des fédérations départementales ou régionales.

Depuis 2002, les modalités de gestion du fonds visent à mieux échanger, partager autour des projets de développement, dans le cadre d'un fonctionnement en réseau, et favoriser la mutualisation entre les Fédérations.

Des axes et des critères d'attribution ont été mis en place sur :

- Le soutien au démarrage de fédérations dans les zones qui en sont dépourvues,
- Le financement partiel et temporaire de fédérations nouvelles ou en difficulté de développement,
- L'aide temporaire à des fédérations plus anciennes se trouvant en difficulté passagère (développement/restructuration),
- La prise en compte d'appuis de proximité par une fédération voisine de centres sociaux fédérés directement par la FCSF,
- Les objectifs de mutualisation fédérale au plan de la région (incluant les moyens liés aux contrats de plan et leurs déclinaisons, Fonds européens),
- L'engagement national dans l'enjeu européen et international ; mission d'étude de faisabilité d'un futur regroupement à ces niveaux.

Ces critères d'attribution ont été confirmés et complétés, lors de l'Assemblée générale 2009, par une priorisation du soutien :

- au développement de plateformes ou unions régionales ou interfédérales
- au développement de nouveaux territoires,
- au développement des adhésions
- à l'appui de projets de travail collectif portés par plusieurs fédérations (intervention annuelle).

et devront impérativement répondre aux règles :

- **de coopération** (portage interfédéral et portage partagé « bénévoles/salariés »)
- **de mutualisation** (appel prioritaire aux compétences acquises par les fédérations plutôt que le recours à cabinet extérieur)
- **avec un retour et une exploitation possible par tout le réseau** (la demande au fonds mutualisé doit prévoir dès l'origine la méthode et les moyens de diffusion des résultats de la recherche)

La répartition financière du Fonds mutualisé, votée lors de l'Assemblée générale des 19 et 20 juin 2004, a également été modifiée comme suit :

- 5 % sur l'ingénierie
- 95 % restant sont utilisés en fonction des demandes et après validation du Conseil d'administration.

Le **Comité Technique National** (CTN), instauré par délibération du Conseil d'Administration le 11 décembre 2004 et constitué de cadres «inter fédéraux» : Délégués de la FCSF, Chargés de mission en région et Cadres fédéraux, a vu ses missions renforcées :

1. Mission de Délégation générale collégiale : Aide à la décision du Conseil d'Administration – Chaque Conseiller Technique National à un rôle de référent national mandaté auprès des fédérations,
2. Mission d'Appui stratégique : *logique territoriale* – Appui au développement dans le réseau de l'ingénierie (compétences et intervention des fédérations)
3. Fonction : conseil sur le projet, appel à vérification (Convention de Développement du Fonds mutualisé)

Ce comité a pour objectif d'accompagner les projets fédéraux (sur le plan stratégique, le pilotage professionnel, etc.), renforçant ainsi, par exemple, la qualité de mise en œuvre des conventions de développement du fonds mutualisé.

Le comité technique national intervient en accompagnement des demandes des fédérations locales avant et après la présentation de la demande aux instances de la FCSF.

En 2016, le C.T.N était composé de :

François BERNARD délégué à la Fédération de l'Ain (chargé du suivi de l'Alsace, Aquitaine, Franche Comté, Languedoc Roussillon et Lorraine), **Georges BRAY**, délégué à la Fédération de Charente et de l'URECSO (suivi des régions de la Bretagne, le Centre, Midi-Pyrénées, et Pays de la Loire), **Raymond PETERSEN**, délégué de la Fédération de Seine-et-Marne (suivi du Nord/Pas-de-Calais, Normandie et de Rhône-Alpes) et **Christiane ZIMMER**, déléguée de la Fédération du Rhône (suivi de la Bourgogne, Ile-de-France et Provence Alpes Côte d'Azur), **François VERCOUTERE**, délégué général de la FCSF (suivi de l'Auvergne et Picardie) et **Xavier LIONET** (suivi de Champagne-Ardenne, Limousin et Poitou Charente).

Lors du Conseil d'administration du 14 avril 2012, il avait été décidé qu'un administrateur national prendrait part au travail du Comité Technique National. Le Conseil d'administration du 28 juin 2014 a nommé Dominique GARET, dans le cadre de sa mission de suivi du réseau, référent politique du Fonds mutualisé.

LES PROJETS APPUYES PAR LES CONVENTIONS DE DEVELOPPEMENT EN 2016

Le Fonds mutualisé a été utilisé à hauteur de **270 700 €** en 2016. Il a permis de co-financer :

LE SOUTIEN AU DEMARRAGE DE FEDERATIONS DANS LES ZONES QUI EN SONT DEPOURVUES

- *Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France pour un accompagnement du réseau des centres sociaux de la Sarthe (2^{ème} année de conventionnement - 30 000 € dont 15 000 € pour le travail de suivi et déplacement de la FCSF)*

En 2014, l'association des centres sociaux de la **Sarthe** a constaté une forte mobilisation des centres sociaux du département (22 centres sociaux adhérents sur les 23 agréés), un nombre de centres sociaux qui ont adhéré à la FCSF et une forte reconnaissance de leur association par les partenaires. Les centres sociaux ont commencé à mener au sein de l'association une réflexion sur l'avenir de leur association et se poser la question de l'évolution possible de l'association en Fédération Départementale. En 2015, ils décident à l'unanimité le lancement d'une démarche de préfiguration de fédération. Cette démarche sera accompagnée par Accolades.

En 2016, dans le cadre de la démarche conduite par Accolades, deux chantiers prioritaires sont mis en place :

- Rencontre de l'ensemble des centres sociaux,
- Construction d'une réflexion sur la question des territoires.

Tous les centres sociaux ou presque ont été auditionnés. Cette tournée a permis la rédaction d'un pré-projet fédéral ainsi qu'une offre de coopération avec la CAF et le Conseil départemental.

- *Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (15 000 €)*

Depuis deux années, la FCSF fait une demande d'aide au Fonds mutualisé pour soutenir le développement de territoires non pourvus en fédération ou en centres sociaux fédérés. Les instances de la FCSF, en date du 26 avril 2014, avaient validé le plan de développement stratégique pluriannuel des zones franches comme suit : DOM (Ile de la Réunion), Franche Comté, Limousin, Lorraine, Midi Pyrénées, Normandie et Picardie. A ces hypothèses d'intervention s'ajoutent l'affectation des ressources des chargés de mission (y compris frais annexes : transport, restauration et hébergement) pour intervenir sur les territoires.

Corinne MORELLI, déléguée des fédérations de l'Essonne et du Val de Marne est chargée par la FCSF de participer à la mission de soutien et de développement des centres sociaux adhérents directs (Franche Comté, Normandie, DOM TOM).

En Normandie (30 jours) :

En 2016, le travail d'appui de la FCSF a porté sur d'une part le suivi de SENACS « Normandies » et d'autre part sur la préparation avec les centres sociaux adhérents, d'une rencontre avec la CARSAT en janvier 2017 en lien avec Luc ROUSSEL. L'enjeu porte sur la présentation du réseau normand et la négociation qui permettra de développer un nouveau partenariat régional au bénéfice du réseau.

En **Seine Maritime**, le réseau des Centres sociaux 76, créé en janvier 2015, a été soutenu dans ses démarches de demande de subventions auprès de leurs partenaires locaux et sur l'appui selon les besoins, au développement de leur vie associative. L'AGIES de Gonfreville l'Orcher a également bénéficié d'un accompagnement dans l'organisation de leurs 20 ans d'activité.

Dans **l'Orne**, Corinne MORELLI a travaillé avec le Centre social de la Croix Mercier à Alençon sur la préparation d'un séminaire d'administrateurs/salariés et a apporté un appui à la direction.

Dans **l'Eure**, la présence de la FCSF a porté son action autour de :

- La préparation et l'appui à l'organisation d'une rencontre départementale en juin sur le schéma d'Animation de la Vie Sociale : Corinne MORELLI et Dominique GARET étaient présents.
- Des rencontres avec la directrice et le directeur de l'action sociale de la CAF afin de penser et construire notre coopération. Une convention de partenariat a ainsi été actée pour les années 2016/2017, accompagnée de deux avenants relatifs à des formations à développer et à la mise en œuvre de SENACS dans l'Eure et au niveau régional.
- Le suivi et l'organisation d'une formation dispensée par Accolades fin 2016
- La visite de deux centres sociaux nouvellement adhérents par Corinne MORELLI et Dominique GARET : Centre social de Conches en Ouche et Centre social de Gisors dans le cadre de leur adhésion à la FCSF.



En Franche Comté (8 jours) :

En 2016, le suivi du territoire franc-comtois a porté sur :

- L'appui /conseil auprès de centres sociaux de la région
- L'animation d'une démarche collective auprès de l'association régionale dans le cadre de leur assemblée générale et de deux conseils d'administration dans le 1^{er} semestre
- La contribution à l'élaboration d'une rencontre des directeurs en début d'année
- La participation à l'élaboration d'un document régional avec la Bourgogne en lien les élections régionales
- Le suivi de la démarche globale SENACS avec la CNAF.

Du côté des **DOM TOM** (25 jours) dont notamment **l'île de la Réunion**, l'appui de la FCSF a été fait, cette année encore, par téléphone et par mail afin de répondre aux questions et attentes des acteurs des centres. Les directeurs peinent toujours à travailler ensemble, et à faire réseau. Ils ont à nouveau exprimé leurs besoins d'être soutenus.

A la suite de l'interpellation d'acteurs bénévoles de **l'île de Mayotte** fin 2014 pour que des démarches soient engagées pour y développer des centres sociaux, un premier état des lieux avait montré que l'île avait de gros besoins de structures telles que des espaces de vie sociale ou des centres sociaux. Des échanges se sont poursuivis en 2016.

2016 a permis de développer une forme de coopération entre la FCSF et la **CAF de la Martinique** à leur demande. Les échanges dans le 1^{er} semestre ont permis la mise en œuvre d'une formation-action de 8 jours dont l'objectif était de permettre l'émergence d'acteurs professionnalisés pouvant contribuer dans une *démarche participative* à la politique d'animation de la vie sociale. Des temps d'appui individuels des deux centres sociaux martiniquais et des séances de travail avec les partenaires institutionnels ont également été réalisés.



Profitant donc du passage dans les Caraïbes Corinne MORELLI est intervenue à la Guadeloupe à la demande du président du centre social de Petit Canal (adhérent depuis 1995 à la FCSF). La journée a permis de réunir le matin des élus d'autres collectivités locales afin de présenter les finalités et actions des centres sociaux ainsi que la Fédération nationale. L'après-midi a été consacré spécifiquement à une réflexion entre administrateurs et directeur autour de la gouvernance et du projet social.



En Midi-Pyrénées :

Cette année 2016 a vu la création et la reconnaissance de la **Fédération Interdépartementale des centres sociaux Garonne-Occitanie**. Après plusieurs années de travail sur la région Midi-Pyrénées, que ce soit au niveau des départements et de la région, avec le soutien de la FCSF, une réflexion a été menée et a abouti à la création d'une association de préfiguration régionale puis interdépartementale des centres sociaux de Midi-Pyrénées. Le projet se résume autour :

- d'une ambition pour les territoires
 - o des territoires attractifs par le « vivre ensemble »
 - o une contribution au développement
 - o des projets sociaux de qualité en prise avec les réalités sociales des personnes
 - o la valorisation, mise en réseau, formation des 3000 acteurs
 - o des innovations, des ressources nouvelles, des partenariats de qualité
- des convictions et principes d'action :
 - o le centre social vise conjointement la promotion et le développement du pouvoir d'agir des personnes et le développement social des territoires
 - o chaque centre développe des pépites : faisons les connaître !
 - o chaque acteur est un « expert » de son territoire qu'il soit élu, bénévole, salarié, partenaire
 - o chaque centre est une ressource : échangeons nos pratiques, nos savoirs, nos questions...
- 4 axes de travail pour 2016/2017
 - o développer des réseaux d'acteurs et de coopération sur chaque département
 - o faire reconnaître et valoriser l'action, les propositions des centres sociaux
 - o développer une politique de soutien des acteurs (formation et actions de sensibilisation des acteurs bénévoles et salariés sur les questions sociales, le développement des démarches participatives et le DPA ...)
 - o constituer un centre ressources d'appui aux initiatives collectives des habitants

Les deux fédérations « Languedoc Roussillon » et « Garonne Occitanie » ont décidé de créer l'Union Fédérale des Centres Sociaux Occitanie en vue de faciliter le dialogue des fédérations avec les instances régionales de la nouvelle région Occitanie et construire une politique de formation au service des deux fédérations

D'ores et déjà des coopérations se dessinent avec chacune des CAF des 8 départements notamment dans la mise en œuvre des schémas.

Comme pour toute création de fédération : Une convention de « compagnonnage » a été signée entre la FIGO et la FCSF afin de définir les modalités spécifiques de coopération de la FIGO et de la FCSF durant les premières années d'existence de la fédération.

En Picardie :

Les 3 départements Picards (ex Région Picardie) ont une couverture inégale de Centres Sociaux. La Fédération de l'Aisne et la Somme fédère 16 centres sociaux sur 23 dans l'Aisne et 4 sur 9 dans la Somme. Le 3^e département -l'Oise- n'a pas d'organisation fédérale et 13 centres sociaux sur 18 sont adhérents directement à la FCSF.

Au cours de l'année 2016, la FCSF a soutenu la participation des centres sociaux de l'Oise à la constitution d'une entité régionale Hauts-de-France. Parallèlement, et en s'appuyant sur cette structuration régionale, des rencontres de centres de l'Oise ont été organisées afin de construire une démarche adaptée en vue de rapprocher les centres adhérents de l'Union des Centres Sociaux Ruraux et les autres. L'ensemble de ces démarches a été conduit par Xavier LIONET et Dominique GARET en lien étroit avec la Fédération de l'Aisne et la Somme et sa déléguée, Valérie COMBLEZ.

- le 24 février : réunion au Centre social de Lamorlaye
- le 2 Avril à Guise : rencontre des administrateurs des Fédérations du Nord, Pas-de-Calais et Aisne/Somme et des représentants de Centres de l'Oise pour échanger sur la réalité de la nouvelle Région Hauts-de-France.
- Le 25 Avril : rencontre à Amiens pour préparer la constitution d'une Plate forme Picarde
- Le 3 Octobre : rencontre des Centres Sociaux fédérés de l'Oise. Constitution d'un groupe de pilotage Oise
- le 19 Octobre : groupe de travail inter-fédéral sur la création d'une Union des Centres Sociaux des Hauts-de-France. Représentation équilibrée des 5 départements : les départements picards constituent 50 % de l'instance Conseil d'Administration.
- Le 10 Décembre : le groupe de pilotage de l'Oise valide la proposition de statuts
- Le 14 Décembre à Arras : Assemblée Générale Constitutive de l'Union des Centres sociaux des Hauts-de-France.

La démarche de structuration fédérale s'est poursuivie : la Fédération Aisne/Somme assure l'animation territoriale de l'Oise par délégation de la FCSF et le Conseil d'Administration de la Fédération de l'Aisne/Somme travaille à évolution de ses statuts pour devenir Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards courant 2017. Après cette étape les Centres sociaux adhérents « directs » FCSF se verront proposer d'adhérer à la nouvelle Fédération.

Corse

Lors du repas proposé au cours de l'Assemblée Générale de Bordeaux aux adhérents « directs » FCSF, des acteurs de centres sociaux de Corse étaient présents. L'intérêt pour une structuration adaptée à la réalité corse a été exprimé ainsi que le lien à rechercher avec une organisation fédérale. Le projet d'un contact avant fin 2016 a été noté. Le niveau de contact le plus adapté serait l'UR PACA. A suivre...

LE FINANCEMENT PARTIEL ET TEMPORAIRE DE FEDERATIONS NOUVELLES OU EN DIFFICULTE DE DEVELOPPEMENT,

➤ Fédération des Centres sociaux du Centre Val de Loire (3^{ème} année de conventionnement - 10 000 €)

La Fédération régionale existe depuis 2013. Elle rayonne sur 6 départements. Le territoire compte près de 68 CSX agréés et 39 espaces de vie sociale. Une trentaine de centres sont adhérents dont 26 à la FCSF. Au cours de cette troisième année de conventionnement, la fédération a été très occupée à organiser et mettre en œuvre sa fonction employeur (embauche d'une assistante fédérale et transfert du poste de la déléguée). La gouvernance, la mise en place de rencontre d'administrateurs et de formations de salariés, l'économie du projet, la reconnaissance du projet par les partenaires et l'animation du réseau ont été les grandes missions de cette année 2016 pour la Fédération des Centres sociaux du Centre Val de Loire. Elle

s'est engagée dans le renouvellement de son projet fédéral et souhaite une plus grande coopération avec les centres dans ce travail pour aller au plus près des préoccupations de ses adhérents.

La fédération a été reconnue comme une ressource par les partenaires : élaboration des schémas départementaux d'animation de la vie sociale sur 3 départements de la région (CAF), conventionnement avec la CARSAT, des rencontres avec la MSA...

Au final, la Fédération s'est donnée, ces dernières années, les moyens de maintenir son économie. De nouveaux partenariats, de nouvelles conventions ont été développés et le développement des adhésions reste pour la Fédération le meilleur moyen de maintenir l'économie du projet fédéral.

L'AIDE TEMPORAIRE A DES FEDERATIONS PLUS ANCIENNES SE TROUVANT EN DIFFICULTE PASSAGERE (DEVELOPPEMENT/RESTRUCTURATION)

➤ Fédération des Centres sociaux de la Dordogne (1^{ère} année de conventionnement - 6 000 €)

Ce conventionnement sur 2 années, doit permettre à cette fédération de redonner de la force à son projet par un portage plus large et « partagé » des habitants/bénévoles, qualifier le plus grand nombre sur le projet politique mais également expérimenter et déployer de nouveaux modes de gouvernance au sein des centres et de la Fédération.

Malheureusement, le travail n'a pu aboutir fait du désistement de l'intervenant en milieu d'année. Ils ont pu cependant cheminer sur de nouveaux fonctionnements de travail avec d'autres intervenants extérieurs pour approfondir, capitaliser et poser de nouvelles perspectives. Ils ont donc commencé par mettre en place une co-présidence, « symbole » de la recherche d'un nouveau portage du projet fédéral.

➤ Fédération des Centres sociaux de la Nièvre (2^{ème} année de conventionnement - 10 000 €)

Les centres sociaux sont au cœur des territoires et agissent concrètement pour et avec les habitants. Qu'il s'agisse de leur proposer l'accès à des services et à des activités ou de les accompagner dans la construction et la mise en œuvre de projets, les acteurs des centres sociaux sont présents, attentifs. Le département de la Nièvre est doté de 33 centres sociaux, ancrés au plus près des habitants. Ils travaillent ensemble, avec l'aide et le soutien de la fédération départementale. 2015 marque la fin du projet fédéral en cours et donc, pour la fédération de la Nièvre, la nécessité de repenser son avenir et son intervention auprès des centres sociaux du réseau. L'élaboration d'un nouveau projet, c'est avant tout se redonner des perspectives, des axes d'intervention, dans un contexte spécifique, associant d'une part les 33 centres, mais d'autre part aussi, les partenaires institutionnels, attentifs au devenir des centres sociaux et de la fédération.

La deuxième étape après l'élaboration du Projet Fédéral a été de :

- Déterminer la nouvelle organisation fédérale en référence au Projet et aux besoins du réseau face aux évolutions des territoires et des financements
- Retravailler les missions supports de l'action fédérale en cohérence avec le projet et la spécificité de l'action actuelle ;
- Elaborer une stratégie portant sur le renforcement de la gouvernance
- Travailler à l'organisation de l'Union Régionale en lien avec les effets induits de la création de la nouvelle région Bourgogne Franche Comté

➤ Fédération des Centres sociaux de la Marne (2^{ème} année de conventionnement - 15 000 €)

La Fédération des centres sociaux de la Marne existe depuis 1980. Une relance de la Fédération s'est opérée en 2012 avec quelques bénévoles et les 11 centres sociaux adhérents. En quelques années, les centres sociaux de la Marne sont passés de 3 associations (15 centres) à 8 « porteurs » (5 associations et 3 collectivités locales), soit 24 centres sociaux. Plusieurs centres sont en cours d'adhésion : 2 sur la Ville d'Épernay et 4 sur la Ville de Chalons.

Une démarche de mise en réseau visant à structurer ces acteurs en fédération est engagée depuis 3 ans par la Fédération et est soutenue par la CAF depuis 2015. Les sollicitations de la Fédération rencontrent toujours de l'écho et répondent à une vraie attente de rencontre et de partage. Une cohésion s'en dégage au fil des actions. Plusieurs temps de réflexion et d'échange ont rassemblé, à chaque fois, 20 à 30 personnes (bénévoles et salariées), sur les thématiques de la jeunesse, du projet participatif, de la formation des bénévoles, de la culture....et a donné naissance à des groupes thématiques. Trois actions de formation des bénévoles sont proposées, avec le soutien du FNDVA.

La Fédération de la Marne est engagée dans la démarche SENACS. Tous les centres ont participé à la démarche SENACS sur plusieurs rencontres. Elle a participé à la co-élaboration du Schéma Directeur de l'AVS et est, actuellement, en attente de validation. Pour mener à bien ces deux missions, elle s'est vu octroyer un financement pour un chargé de mission employé par la Fédération.

Concernant les autres partenaires, la Fédération a reçu une fin de non-recevoir de l'ex région Champagne Ardenne. Par contre, elle a signé une convention régionale avec la CARSAT, reprenant des projets 51 et a obtenu un financement de projet de formation de bénévoles par le FDVA (Etat) et ex Région Champagne Ardenne.

Un des enjeux actuels de la Fédération est de mesurer sa capacité à embaucher un personnel (TP ou partiel), sans lequel un fonctionnement pérenne et efficace n'est pas possible. Des solutions intermédiaires, mais à court terme sont utilisées : chargé de mission, mise à disposition de personnel (ou bénévoles) des centres marnais sur des axes de travail, mutualisation avec des collègues des FD voisines (sur projet type CARSAT, formation...).

En ce qui concerne le réseau régional, pour l'instant une « plateforme régionale grand est » rassemble les 7 Fédérations départementales existantes (08-51-54-55-57-67-68). Le Conseil Régional va être sollicité. Des statuts d'une nouvelle Union Régionale sont en cours d'élaboration. Elles organisent une présence dans la structuration régionale (CRAJEP-CRESS).

➤ **Fédération des Centres sociaux de l'Isère (3^{ème} année de conventionnement - 10 000 €)**

La fédération de l'Isère regroupe 35 des 73 centres sociaux agréés CAF. L'ambition développée par le projet fédéral 2013/2016 nécessite l'intervention d'un groupe d'administrateurs plus important et d'augmenter les ressources salariées de la fédération. Pour y remédier, le recrutement d'une chargée de mission en janvier 2014 a permis de renforcer ses modes d'intervention, de développer des temps formatifs et de dégager du temps à la déléguée pour commencer à développer le réseau des adhérents et mettre en place de nouveaux partenariats.

En 2016, elles ont poursuivi le travail engagé ces deux dernières années sur le renforcement de l'animation du réseau, le développement d'un soutien méthodologique aux adhérents, d'un plan de formation fédéral, du réseau des adhérents, de l'accompagnement en direction d'organisations en prestation de services. Elles ont également consolidé le partenariat avec la CAF, le Département et d'autres acteurs départementaux (DDCSet Prefecture).

En conclusion de ce conventionnement de 3 années, la co-animation de la Fédération de l'Isère a permis :

- d'être mieux à l'écoute des demandes des centres sociaux adhérents,
- de programmer des nouveaux temps d'animation et formatifs,
- de participer plus à des groupes de travail avec les partenaires au niveau départemental entraînant ainsi une nouvelle reconnaissance de la Fédération
- d'augmenter la capacité d'animation du réseau et
- de développer des nouveaux accompagnements, sources de revenus pour la Fédération.

LA PRISE EN COMPTE D'APPUI DE PROXIMITE PAR UNE FEDERATION VOISINE DE CENTRES SOCIAUX FEDERES DIRECTEMENT PAR LA FCSF,

➤ *Union régionale des Centres sociaux de Lorraine pour l'émergence d'une fédération départementale en Meurthe et Moselle (1^{ère} année de conventionnement - 20 000 €)*

Depuis 2009, l'Union Régionale Lorraine, qui a délégué cette mission à la Fédération de la Meuse, a fait émerger et développer un réseau en Meurthe-et-Moselle organisé en Coordination des Centres Sociaux. Cela a permis un début de reconnaissance auprès des acteurs, comme le Conseil Départemental par la participation aux Assises Départementales de l'Education Populaire, ou la CAF avec un travail de réseau dans le cadre du SENACS. Cette démarche, initiée dès fin 2013, résultait de la volonté partagée par la CAF et l'Union Régionale de faire connaître et de valoriser le travail et les actions développées par les centres sociaux du département au profit des habitants, des familles et des territoires. Par sa conduite participative, la démarche a donné lieu à de nombreux échanges, partages d'informations, d'expériences ou préoccupations entre les centres sociaux, et a ainsi contribué à leur mise en réseau.

L'ensemble du travail engagé a également et indéniablement contribué au renforcement des relations partenariales entre l'Union Régionale et la Caisse d'Allocations Familiales, et à une certaine reconnaissance de la plus-value d'un fédéralisme.

En Meurthe et Moselle, 4 centres adhèrent déjà à la FCSF sur les 10 du département, avec une forte diversité des modes de gestion et de gouvernance : 4 associatifs, 3 en gestion CAF, 2 en gestion directe autre (Léo Lagrange, OHS) et 1 municipal. Cette diversité impacte sur la construction fédérale qui doit donner du sens et de la cohérence en dépassant les différences de cultures professionnelle, d'organisation, de responsabilités des habitants, d'appartenances et d'histoires au sein du mouvement de l'Education Populaire.

Confortée par la volonté de l'ensemble des 10 centres de Meurthe-et-Moselle et avec l'appui des partenaires et financeurs, l'Union Régionale des Centres Sociaux de Lorraine, toujours par l'intermédiaire de la fédération de la Meuse, a porté et engagé la préfiguration de la fédération départementale en 2016, avec la finalité d'une création au premier trimestre 2017.

Les contours de cette future Fédération sont également réfléchis dans le cadre d'une mutualisation de moyens avec la Fédération de la Meuse.

La tenue du processus établi, les soutiens financiers déjà obtenus, le recrutement du chargé de mission, les rencontres avec l'ensemble des centres sociaux du département permettent aujourd'hui d'affirmer la pertinence de la démarche de création d'une fédération départementale. Néanmoins, la démarche nécessite d'être confirmée par des soutiens financiers concrets dans une architecture équilibrée et pérenne entre les différents financeurs et avec la Fédération de la Meuse.

➤ *Fédération des Centres sociaux du Maine-et-Loire (2^{ème} année de conventionnement - 15 000 €)*

La Fédération des centres sociaux du Maine et Loire intervient sur deux départements : le Maine et Loire et la Mayenne. Mais de par son implantation historique, sa zone d'animation est plutôt située sur le sud Maine et Loire. Les administrateurs ont souhaité développer le réseau fédéral sur le reste du département (Angers) et renforcer ainsi la diversité de ses adhérents.

- La dynamique sur Angers se construit à travers des rencontres régulières et assidues des adhérents. Les JPAG ont renforcé l'identité fédérale particulièrement pour les bénévoles. Certains centres sociaux commencent à prendre leur place dans la gouvernance avec deux administrateurs au sein du bureau. Ils vont devoir travailler sur l'intégration des derniers centres et construire du commun tout en prenant en compte les jeux d'acteurs existants entre directeurs.
- Sur la Mayenne, la difficulté d'intégrer les instances fédérales reste vive surtout à cause de la distance alors que la participation à la vie du réseau est dynamique. Les groupes de travail départementaux

(Directeurs et référents famille), visent à faciliter la mise en réseau et l'entraide entre directeurs et à impulser des dynamiques collectives.

- Une réflexion est en cours sur la place des centres sociaux municipaux

Fédération des Centres sociaux de Loire/Haute-Loire (2^{ème} année de conventionnement - 7 000 €)

La CAF de la Haute Loire souhaite développer l'animation de la vie sociale sur le département et stabiliser le fonctionnement des structures AVS existantes. Pour les centres sociaux existants sur la Haute Loire, elle attendait de la Fédération des Centres sociaux de la Loire, un accompagnement fédéral d'une part, pour leur participation à la démarche SENACS et d'autre part, pour des acteurs des centres pour favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de chaque projet social.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les acteurs des différents territoires 43 et les conseillères techniques de la CAF sur le développement de structures AVS, accompagnement de l'Observatoire SENACS, l'actualité du réseau, la qualification des directeurs (remise à niveau) et le suivi des projets sociaux agréés. La Fédération a rencontré le nouveau directeur de la CAF Haute Loire en fin d'année pour faire un bilan du partenariat entre la CAF et la Fédération des Centres sociaux. De nouveaux objectifs communs sont proposés et devront être finalisés dans une nouvelle convention en 2017.

Une rencontre « Grande région Auvergne Rhône Alpes » a eu lieu à Saint Etienne où 13 personnes représentants l'URACS, la FCSF, la Fédération des Centres sociaux de l'Allier, l'association des Centres sociaux du Cantal et la Fédération de la Loire/Haute Loire ont fait connaissance et on pu exprimer leur situations, enjeux, craintes et souhaits pour faire réseau à l'échelle de la Grande région.

LES OBJECTIFS DE MUTUALISATION FEDERALE AU PLAN DE LA REGION (INCLUANT LES MOYENS LIES AUX CONTRATS DE PLAN ET LEURS DECLINAISONS, FONDS EUROPEENS),

➤ Fédération des Centres sociaux de Seine-et-Marne (2^{ème} année de conventionnement - 10 000 €)

La Fédération des centres sociaux de Seine et Marne a fait une demande de recherche-action dont les enjeux étaient : d'une part, de se doter d'outils de compréhension, d'analyse et de références au plan local, comme au plan national, pour leur permettre de définir à court et à moyen terme des modalités de coopération avec les élus locaux, et d'autre part, de positionner, sur un même territoire, le rôle respectif de la collectivité publique et du centre social dans un souci de respect des missions et des fonctions de chacun au profit de la vie sociale de tous les habitants.

La recherche action a donc permis au travers des différents entretiens avec les gestionnaires et les trois rencontres collectives de mettre en place tous les éléments pour enclencher une coopération politique entre et avec les élus locaux et la FCS77.

Elle a permis également de mettre en évidence l'intérêt, le rôle et les attentes des élus gestionnaires sur le sujet des centres sociaux.

En effet, la représentation et l'image des centres sociaux sont très positives et le Politique veut comprendre les recettes de cette plus value locale qui leur échappent. Un outil de proximité performant et qui peut être encore plus efficient sous réserve d'être moins concentré et /ou centralisé autour de rares spécialistes fonctionnant (volontairement ou non) en circuit relativement fermé.

Dans une période de professionnalisation des métiers, d'évaluation des politiques publiques et de diminution drastique des financements, le « bon » gestionnaire veut et doit être « formé » à la question des centres sociaux pour mieux gérer et maîtriser l'outil. Son intérêt et son objectif sont de prendre les meilleurs orientations et décisions (tout en essayant au mieux de se détacher de certains clichés personnels et/ou de représentations soufflées).

Union Régionale Nord/Pas-de-Calais (2^{ème} année de conventionnement – 30 000 €)

L'Union régionale des centres sociaux du Nord/Pas-de-Calais existe depuis 1998. Le contexte général actuel fait qu'il a été décidé de renforcer cette structure pour la rendre dynamique et plus active.

La Fédération du Nord regroupe 135 CSX sur les 145 agréés et la Fédération du Pas-de-Calais, 32 sur les 37 agréés. En 2015, elles ont décidé de mutualiser les deux équipes fédérales et d'ajuster les missions aux réels besoins du réseau.

En 2016, l'Union régionale a poursuivi son travail autour :

- ✚ du renforcement de leur nouvelle organisation régionale des ressources humaines
- ✚ de la construction d'un pôle « veille-recherche et prospective » en vue de construire une culture commune, de se mettre en mouvement collectivement autour du développement du pouvoir d'Agir. Une université d'été a eu lieu le 5 juillet à Lille qui a mobilisé 230 personnes avec une majorité de bénévoles. Le travail a ensuite porté sur l'outillage du réseau en « ressources » (écrits, vidéos et site ressource). Cela s'est traduit par :
 - L'accompagnement de 15 directeurs en master 2
 - Soutenir des travaux de recherche liés au DPA
 - Qualifier des projets de centres en renouvellement d'agrément
 - Expérimenter une formation sur le DPA puis une approche DPA dans différents espaces (conseils citoyens, parlements libres des jeunes...)
 - L'économie des centres sociaux (initié à partir des enseignements des travaux nationaux)
- ✚ De La construction d'une stratégie de communication en harmonisant les productions et en renforçant les listes de diffusions, en professionnalisant les publications écrites et vidéo.

Ces deux années de fonctionnement ont donc confirmé la pertinence de leur décision de « régionaliser ». L'accompagnement interfédéral réalisé par les salariés est plus fluide. Il reste encore beaucoup de points à traiter autour de la fusion de cette future fédération régionale.

➤ **Fédération des Centres sociaux du Nord (1^{ère} année de conventionnement – 15 000 €)**

Depuis 2009, la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais travaillent sur les questions liées au numérique. Différents projets ont été accompagnés et ont abouti à des partenariats. 8 centres sociaux de Lille ont demandé à aller plus loin, à savoir questionner le numérique dans le cadre du projet centre social et apporter des réponses innovantes et durables. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de travailler ensemble (entre centres, entre salariés, bénévoles, habitants...), sur le territoire métropolitain, afin d'installer un changement, de culture, de regard et de pratique sur le numérique. Ce projet a également pour ambition d'accompagner les habitants les plus en rupture avec le numérique.

Ainsi, la dissémination régionale et nationale se réalisera dans le cadre d'un vaste plan de formation et d'accompagnement au changement porté par la Fédération des centres sociaux du Nord en partenariat avec la FCSF. L'ensemble des actions produites feront l'objet, pour chacune d'entre elles, d'un livrable pédagogique reprenant le processus d'élaboration ainsi que les conditions de réalisation et de mise en œuvre. Chaque centre partenaire du projet s'engage à accompagner ce travail de dissémination.

2016 a été l'année d'impulsion et de formalisation du projet :

- Mobilisation des acteurs des centres, des partenaires financiers (Europe, Région Nord/Pas-de-Calais, Métropole de Lille, CAF du Nord et l'ETAT) et d'actions,
- identification du consultant expert dossier Feder qui accompagnera la démarche, la construction et l'écriture du projet,
- écriture du cahier des charges pour le lancement de l'appel d'offre "expert numérique" qui accompagnera les centres et la fédération.
- finalisation des dossiers de co-financement auprès de la CAF du Nord, de l'Etat et dépôt du projet FEDER

AIDES EXCEPTIONNELLES

➤ *Union régionale des Centres sociaux des Pays de la Loire (30 000 €)*

Sur les Pays de la Loire, il existe trois fédérations de plein exercice (Loire-Atlantique, Maine et Loire-Mayenne et Vendée) et un mouvement se structure sur le département de la Sarthe. Les centres sociaux de Maine et Loire abordent depuis de longues années la thématique du vieillissement. Mais c'est en Loire-Atlantique qu'une action a reçu l'attention de partenariats structurants.

En effet, l'action Jardin'âges du centre social l'Allée Verte, à Saint Sébastien sur Loire a été primée par AG2R La Mondiale et a reçu un prix National. Cette action inverse le processus des jardins partagés. Ce sont des habitants-jardiniers qui entretiennent les jardins des publics vieillissants, créant ainsi de nouvelles solidarités intergénérationnelles. Depuis, de nouveaux partenariats ont pris jour et se sont élargis au niveau régional : AG2R La Mondiale, le Gérontopôle, Malakoff Médéric, ...

Lors des différentes étapes d'évaluation de cette action Jardin'âges, les partenaires ont souhaité que soit approfondie la valorisation de l'impact. C'est donc à partir de ces premières demandes qu'est apparue l'idée d'une recherche. Un premier travail a été réalisé par des étudiants en Master sur quatre centres sociaux et a été intitulé : « *Décrire et analyser les démarches et processus qui ont permis l'émergence et le développement de projets d'accompagnement du vieillissement, identifier les conditions et critères de réussites et d'obstacles de ces processus* ».

La recherche a débuté en Février 2016 par le recrutement de deux doctorantes sous convention en lien avec les Universités de Nantes et d'Angers. L'ensemble de l'organisation de la recherche est mis en place et s'anime par l'intermédiaire d'une chargée de mission spécifique (mise à disposition d'un centre social), d'un délégué fédéral et du président de l'Union des Centres sociaux. La typologie et le panel des centres sociaux a été réalisé. L'analyse des bases de données en court et sera dévoilée en 2017. Ils sont en cours d'immersion dans plusieurs centres sociaux ligériens et complètent des grilles d'entretien. Des questionnaires ont été lancés auprès du public senior. Ils ont participé aux JPAG 2016.

➤ *Union régionale des Centres sociaux de Poitou-Charentes (7 500 €)*

La Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France (FCSF), d'une part, et la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT), d'autre part, comptent des structures adhérentes communes parfois dites « centres sociaux spécifiques gens du voyage » et opèrent, ponctuellement et dans certains territoires, des prises de position convergentes ou croisées concernant la situation de familles.

En juin 2012 et dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2009-2012, la CNAF a diffusé une nouvelle circulaire relative à l'animation de la vie sociale redéfinissant le cadre, les missions et les conditions de mise en œuvre et d'agrément des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Prenant acte de formes d'organisation spécifiques de certains centres sociaux, la CNAF y a précisé que « des formes atypiques actuellement soutenues par des CAF, comme les centres sociaux gens du voyage, feront l'objet de précisions complémentaires ultérieurement ».

C'est dans ce contexte que la FCSF et la FNASAT ont acté l'intérêt et la volonté mutuelle de renforcer les proximités entre les deux réseaux, au travers notamment d'une parole commune. Dans cette perspective, les deux mouvements fédérés ont développé, un projet de co-animation sous la forme d'une recherche action, de mars 2014 à octobre 2015. Son objet était d'explorer la double question suivante : comment permettre une meilleure prise en compte des familles des gens du voyage et contribuer ainsi à leur plus forte inscription dans les territoires et à la reconnaissance de leur statut d'habitants à part entière de ces mêmes territoires ? Quel rôle pour les centres sociaux, mais aussi les espaces de vie sociale, dans cette dynamique ?

Un soutien scientifique et méthodologique a été apporté par Christophe Moreau de la société JEUDEV (Recherche – développement en sciences humaines et sociales), avec pour mission d'accompagner le groupe

de pilotage, de construire les outils d'investigation, d'organiser et de traiter la consultation des familles, de faciliter l'élaboration collective des conclusions et la rédaction des documents de valorisation.

En mai 2014, une première consultation des structures concernées a été organisée sous la forme de quatre rencontres régionales à Reims, Le Mans, Bordeaux et Lyon, mobilisant plus d'une quarantaine d'associations. Ont ainsi été explorées les attentes des familles à l'égard des acteurs sociaux ; leur participation aux projets des structures et à la vie publique ; les effets induits des politiques sociales et associatives en termes de discriminations, et les effets des approches dites spécifiques ou de droit commun.

Dans une seconde phase, trente structures se sont mobilisées pour interroger des familles, sous la forme d'une consultation par questionnaire abordant leurs attentes à l'égard des intervenants sociaux, et les effets induits des interventions de ces mêmes acteurs ou autres opérateurs des dispositifs publics. Cette phase de captation de la parole des intéressés, à l'échelon national, a concerné plus de 230 familles, interrogées principalement dans les quarts Nord-Ouest et Sud-Ouest de la France, mais également en Ile de France.

La troisième étape de cette démarche a consisté en un séminaire national, organisé à Poitiers en février 2015, permettant de faire émerger une vision commune et des pistes de stratégies opérationnelles autour des différents enjeux identifiés. Ce temps de travail national a été ouvert aux contributions et analyses de nombreux partenaires : les acteurs sociaux concernés (professionnels et administrateurs), les fédérations FNASAT et FCSF, des responsables d'association de gens du voyage des chercheurs, des acteurs institutionnels gens du voyage.

Un numéro de la revue Repères dont la publication est prévue en juin 2017, présente les principales conclusions et perspectives issues de cette démarche. Le fonds mutualisé a participé à cette démarche et à l'écriture du Repère.

➤ **Fédération des Centres sociaux de la Drôme (7 500 €)**

La fédération a traversé une période très difficile. Elle a fait des choix d'interventions sur l'animation du réseau et des contributions aux réseaux régional et national qui ne lui ont pas permis de s'impliquer dans l'animation de son projet fédéral et dans le développement de projets et prestations susceptibles de leur apporter des moyens supplémentaires.

Le réseau des centres sociaux de la Drôme a été lourdement touché par des baisses voire l'arrêt des subventions aux associations par les partenaires locaux, liquidation et fusion de centres. De ce fait, il se trouve certes affaibli en termes de dynamiques fédérales mais ressoudé. Des nouveaux partenariats ambitieux se concrétisent. Une nouvelle dynamique se déploie vers de nouveaux projets avec son réseau et ses partenaires notamment sur la jeunesse : Promeneurs du net, Parlements libres des jeunes...

La Fédération de la Drôme est en cours de renouvellement de son projet fédéral et se met en route vers une nouvelle gouvernance.

➤ **Fédération des Centres sociaux du Rhône (15 000 €)**

La Fédération des centres sociaux du Rhône s'est engagée dans une réflexion sur l'impact sur les centres sociaux de leur implication dans la réforme des rythmes scolaires. 16 centres sociaux du Rhône sont à ce jour engagés dans la mise en œuvre de cette réforme des rythmes scolaires (12 sur la ville de Lyon, 4 sur des territoires périurbains ou ruraux). Ils y sont engagés depuis la rentrée 2014.

A Lyon, la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme a été pour la collectivité l'occasion d'une réflexion plus large sur les temps de l'enfant à l'école et en particulier sur la qualité de la pause méridienne qui laissait particulièrement à désirer. Une majorité des CSX de Lyon se sont donc portés volontaires pour participer au dispositif qui consiste à transformer la pause méridienne ainsi que le vendredi après-midi en ALSH. Cependant, ce n'est pas forcément cette organisation qui a été retenue par les autres mairies du département. Pour la Fédération, quel que soit le périmètre d'intervention du centre social, la question

qu'elle souhaite investiguer est celle de la plus-value pour le centre social et celle de sa pertinence au regard des objectifs initiaux d'entrer dans une telle réforme. Sont-ils un acteur éducatif mieux reconnu ? Participent-ils à un certain « bien-être » de l'enfant ? A sa réussite scolaire ? La mise en œuvre d'activités dédiées à ce projet bouscule-t-elle leurs modes d'organisations ? Les fondements de leur projet associatif sont-ils interrogés ? Les membres du CTN avaient demandé que la réflexion soit élargie à d'autres centres sociaux de d'autres régions impliqués dans cette réforme. Des centres sociaux de l'Isère (38), du Maine et Loire (49), de la Moselle (57) et des Pyrénées Atlantiques (64) ont donc été contactés par le consultant ITINERE pour rejoindre le groupe témoin.

La réflexion a donc été lancée en mai 2016 par un recueil documentaire, des entretiens de la Fédération et des centres sociaux impliqués. Le groupe a élaboré un référentiel d'évaluation et des guides d'entretien qui permettront d'approfondir les investigations.

Les résultats de cette réflexion seront diffusés courant 2017.

➤ **Fédération des Centres sociaux des 2 Savoie (20 000 €)**

Le Projet Fédéral de la Fédération des 2 Savoie, élaboré en 2012, prévoyait le renforcement de la gouvernance et du portage politique de la Fédération. Cette dernière avait fait appel au Fonds mutualisé en 2013 afin de mettre en œuvre son Projet Fédéral, en s'appuyant sur un plan de développement économique fondé sur un appui accru de leurs trois principaux partenaires, puis le développement de leur réseau et des actions de formation à destination des responsables associatifs et salariés. Au terme de l'année 2016, force est de constater que ce plan n'a que partiellement fonctionné :

- L'ensemble des actions de formation organisées n'ont pas produit les marges attendues
- Deux adhérents se sont retirés de la dynamique fédérale

Par ailleurs, l'arrêt maladie du délégué, pendant plusieurs mois, a fortement impacté les années 2015 et 2016

Sans perspectives notoires d'évolution, la Fédération des 2 Savoie a dû procéder au licenciement de sa déléguée fédérale adjointe pour motifs économiques et espère équilibrer ses comptes.

➤ **Union régionale des Centres sociaux de Rhône Alpes (2 700 €)**

A partir de leur situation actuelle, les fédérations départementales et l'Union Rhône-Alpine des Centres Sociaux ont réfléchi à ce qui pourrait être amélioré dans leurs organisations pour faire face aux évolutions en cours en tenant compte de leurs histoires, de leurs missions, du sens de leurs projets ? Pour ce faire, ils se sont adjoints le regard, l'appui et les conseils d'un consultant.

Les objectifs de départ étaient les suivants :

- avoir un inventaire des modes coopératifs déjà à l'œuvre (entre fédérations, entre certaines ou toutes les fédérations et l'URACS)
- avoir une photographie et une analyse de la situation économique de chaque fédération et de l'URACS
- avoir des hypothèses d'organisations à 4 ans
- avoir des hypothèses concernant les situations urgentes s'il en existe

La méthodologie a été la suivante :

- travail à partir des écrits d'auto-diagnostic produits par chaque fédération ainsi que l'URACS
- 2 rencontres par fédération et l'URACS entre juillet et octobre
- Rencontre du groupe de pilotage régulièrement pour un suivi plus pointu
- 1 rencontre collective en décembre à l'occasion de l'Assemblée URACS pour présenter les hypothèses.

Le travail engagé co-financé dans le cadre d'un DLA a été revu à la baisse par rapport aux objectifs de départ du fait d'une réduction d'intervention du DLA

Ce travail a permis d'avoir un regard extérieur sur le mode de fonctionnement fédéral en Rhône-Alpes et de constater que les fédérations n'étaient pas prêtes collectivement à mutualiser davantage leurs fonctions et leurs moyens sauf si la nécessité s'en fait ressentir du fait de grandes difficultés dans une fédération. Ils vont cependant essayer de mutualiser la communication et quelques thématiques même si toutes les propositions ne requièrent pas l'unanimité.

Il ressort également que les rapports entre administrateurs et délégués doivent être rééquilibrés ou du moins monter en puissance. L'URACS doit par ailleurs se rapprocher de ses adhérents, être plus en écoute et appui des fédérations et faire le travail de mutualisation des pratiques, outils, réflexions et constructions d'outils plus qu'ils ne le font actuellement.

Ils ont donc décidé de poursuivre le travail de réflexion sur le modèle économique des fédérations et de l'URACS, d'initier un travail sur l'ouverture du champ des coopérations externes et de suivre les préconisations du DLA.

FONDS MUTUALISE & DEVELOPPEMENT 2016

- Annexe financière -

Fonds Mutualisé brut collecté 2016	417 410,22 €
Ingénierie 5%	20 871,51 €
Solde disponible	396 539,71 €

A) Liste des Interventions 2016 :

Fonds Mutualisé		
5 % Ingénierie	95 % Appui aux fédérations&développement	
	Critères	Hors Critères

Régions	Fédérations/Unions Demandeuses	Montant	Montant	Montant
---------	-----------------------------------	---------	---------	---------

Développement de nouveaux territoires

FCSF	Soutenir la démarche de développement des centres sociaux de la Sarthe sur la faisabilité d'une entité fédérale départementale		30 000 €	
FCSF	Plan Pluriannuel de développement des zones blanches		15 000 €	

Financement partiel ou temporaire de fédérations nouvelle ou en difficulté de développement

CENTRE	Fédération des centres sociaux de la région Centre Val de Loire (Gouvernance et indépendance)		10 000 €	
--------	--	--	----------	--

Aide temporaire à des fédérations plus anciennes se trouvant en difficultés passagères (développement ou restructuration)

AQUITAINE	Fédération des centres sociaux la Dordogne (renouvellement de la gouvernance et portage du projet fédéral)		6 000 €	
BOURGOGNE	Fédération des centres sociaux de la Nièvre (renouvellement de la gouvernance et écriture d'un nouveau projet fédéral)		10 000 €	
CHAMPAGNE ARDENNES	Fédération des centres sociaux de la Marne (Redémarrage de la Fédération)		10 000 €	
RHONE ALPES	Fédération des centres sociaux de l'Isère (Réorganisation équipe fédérale)		10 000 €	

La prise en compte d'appuis de proximité par une fédération voisine de centres sociaux fédérés directement par la FCSF

LORRAINE	Union régionale des Centres sociaux de la Lorraine (préfiguration d'une fédération de centres sociaux)		20 000 €	
----------	---	--	----------	--

PAYS DE LA LOIRE	Fédération des centres sociaux du Maine et Loire (<i>Aide au développement et mise en place des fonctions fédérales sur le département de la Mayenne et sur l'agglomération d'Angers</i>)		15 000 €	
RHONE ALPES	Fédération des centres sociaux de la Loire et de la Haute Loire (<i>développement du réseau Haute Loire</i>)		7 000 €	
Les objectifs de mutualisation fédérale au plan de la région (incluant les moyens liés aux contrats de plan et leurs déclinaisons, Fonds européens)				
ILE DE FRANCE	Fédération des centres sociaux de Seine et Marne (<i>Recherche action sur une stratégie d'intervention auprès des élus locaux pour mettre en place une coopération durable</i>)		10 000 €	
NORD PAS DE CALAIS	Union Régionale des Centres sociaux du Nord-Pas de Calais (<i>Renforcement et stabilisation de la structuration régionale</i>)		30 000 €	
NORD PAS DE CALAIS	Fédération des Centres sociaux du Nord (<i>Centres sociaux connectés</i>)		15 000 €	
Aides exceptionnelles				
PAYS DE LA LOIRE	Union régionale des centres sociaux des Pays de la Loire (<i>Expérimentation ICARE</i>)		30 000 €	
POITOU CHARENTES	URECSO (<i>Finalisation de l'écriture de la publication « Repères » sur les Gens du Voyage</i>)		7 500 €	
RHONE ALPES	Fédération des centres sociaux du Rhône (<i>Evaluation de la réforme des rythmes scolaires sur les centres sociaux</i>)		15 000 €	
RHONE ALPES	Fédération des centres sociaux de Drôme (<i>Remobilisation des forces vives de la Drôme</i>)		7 500 €	
RHONE ALPES	Fédération des centres sociaux des 2 Savoie (<i>Renforcement de la gouvernance et du portage politique de la Fédération</i>)		20 000 €	
RHONE ALPES	URACS (<i>Réflexion sur l'amélioration de réorganisation des fédérations de Rhône Alpes</i>)		2 700 €	
Comité Technique National		12 090,33 €		
Total par rubrique		12 090,33 €	270 700 €	-- €
Total par catégorie de financement		12 090,33 €	270 700 €	

B) Fonctionnement 2016 :

Fonds mutualisé utilisé 2016 :	270 700,00 €	Cotisations Net FM appel 2016	396 539,71 €
Part du fonds non utilisé 2016	125 839,71€	Fonds en attente	€
Total	396 539,71€	TOTAL	396 539,71 €

RESOLUTION SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES 19. 20 ET 21 MAI 2017

Résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu la lecture, approuve le rapport Fonds Mutualisé et Développement 2016.

